

## PASSER AU VERT



Défi : valoriser 7 000 tonnes de déchets par an.

### Operenvi recycle le vieux mobilier

Rien ne se perd, tout se transforme ! Tel pourrait être la devise d'Operenvi. Cette société, créée en 2011 et située à Méré, en Bourgogne, recycle les déchets d'éléments d'ameublement (DEA). Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2013, distributeurs, revendeurs, fabricants et importateurs de mobilier sont soumis à l'éco-contribution sur leurs produits neufs mis sur le marché pour financer la collecte et le recyclage du mobilier en fin de vie. Operenvi a été agréé comme centre de préparation de DEA par les éco-organismes Valdelia (chargé de la filière du mobilier professionnel) et Eco-mobilier (mobilier des particuliers). L'entreprise compte traiter 7 000 tonnes de déchets par an en les valorisant exclusivement en matière. Elle s'est équipée d'un outil de spectrométrie afin d'identifier les plastiques présents dans les meubles. De même, le bois, l'acier et l'aluminium retrouvent une seconde jeunesse dans la région. Toutes les matières issues du processus de traitement sont valorisées dans des filières locales pour réduire les coûts logistiques. Et pour garantir une qualité maximale, l'entreprise a mis en place une organisation manuelle pour les opérations de tri et de démontage des meubles. Operenvi a remporté le prix Entreprises et Environnement 2013, organisé par le ministère de l'Écologie et l'Ademe, dans la catégorie économie circulaire. ■ CAMILLE CHANDÈS

#### LE BILAN

Grâce à des objectifs visant des taux de recyclage de 90 %, Operenvi espère réinjecter 6 300 tonnes de matériaux par an dans l'économie en leur évitant l'enfouissement. Actuellement, plus de 2 millions de tonnes de meubles arrivent en fin de vie chaque année. Selon Éco-mobilier, 55 % des vieux meubles domestiques finissent à la décharge.

## PRÉVENTION

## Traquer les incidents pour éviter les accidents

L'identification des situations à risque dans les usines est un outil utilisé par de nombreuses entreprises. Leur réduction permet de limiter le nombre d'accidents.

CAMILLE CHANDÈS



Le sol de l'atelier était glissant. Arnaud a eu chaud, il a failli déraiper mais s'est rattrapé in extremis à la rambarde. » Ce type de récit sur les accidents évités de justesse par des salariés n'alimente pas seulement les conversations entre collègues à la machine à café. Certains industriels les prennent très au sérieux. Ils ont fait de la remontée de ces « presque-accidents » (événements inattendus et soudains qui n'entraînent aucun dommage), un outil de prévention à part entière. « Les entreprises se sont beaucoup améliorées en matière de sécurité ces dix dernières années. L'enjeu est désormais de maintenir un niveau très faible d'accidents. Pour cela, elles doivent détecter les situations dangereuses », soutient David Minart, consultant hygiène sécurité environnement chez Bureau Veritas, spécialiste de la conformité et de la certification.

Chez Mersen, des campagnes d'affichage incitent les salariés à signaler incidents ou anomalies.

En 2012, selon les statistiques de la Caisse nationale de l'assurance-maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), 640 891 accidents du travail avec arrêt ont été recensés en France, soit une baisse de 4,3 % par rapport à 2011. Les accidents graves avec incapacité permanente ont chuté de 2,1 %, à 40 136, et 558 personnes ont perdu la vie, contre 552 en 2011. Si les trajets en voiture restent la première cause des décès, les opérations de manutention (chutes,

heurts avec des objets...) sont à l'origine d'un tiers des accidents avec arrêt. Au-delà des drames humains, les enjeux économiques sont importants pour les entreprises. Selon la loi, l'employeur est en effet tenu de mettre en œuvre des mesures de prévention pour assurer la sécurité et protéger la santé de ses salariés (code du travail). Il doit aussi réparer financièrement les accidents du travail et les maladies professionnelles (code civil).

### Plusieurs méthodes possibles

Dans la panoplie des outils de prévention à la disposition des entreprises, la détection et l'analyse des presque-accidents figurent en bonne place même si elles restent encore méconnues. Les grandes entreprises des secteurs de l'automobile, de l'aéronautique, du nucléaire, du pétrole ou de la chimie - secteurs possédant une forte culture de la sécurité - les ont intégrées. Car plus le nombre d'incidents est élevé, plus il est probable d'avoir un accident. Selon la pyramide de Bird, dite pyramide de la sécurité, pour 600 incidents sans blessures ou dommages, il y a 30 accidents avec dommages matériels, 10 blessures mineures et une blessure grave voire mortelle. Donc si une entreprise réduit le nombre de ses incidents, le nombre d'accidents plus graves s'en trouvera lui aussi diminué. « On ne se contente pas de compter les jours sans accident, avance Michael Portié, le directeur industriel chez l'équipementier automobile BorgWarner. On s'oblige à évoquer tous les presque-accidents, du genre Madame X a failli se prendre les pieds dans les fils, car c'est en luttant contre ceux-ci qu'on progresse vraiment. »

Chacun a sa méthode pour faire remonter ces situations dangereuses. Dans le groupe Mersen, qui fournit des spécialités électriques et des matériaux en graphite à de nombreux secteurs industriels (énergie, transport, chimie, électronique...), des campagnes d'affichage sont réalisées pour inciter les salariés des sites à signaler incidents ou anomalies. « Il s'agit, par exemple, de faire remonter des états de sols glissants, de câbles électriques qui traînent ou encore d'outils dangereux utilisés de façon inappropriée », avance Philippe Belgram, le directeur des risques et de la sécurité chez Mersen. Ces informations sont transmises au responsable hiérarchique, qui effectue un reporting, papier ou informatique, en fonction des sites. Même type de procédure chez Lafarge. Les presque-accidents sont collectés dans une base de données internationale de l'entreprise. Chaque fiche comporte des informations factuelles avec la date, la branche d'activité concernée, le site, le récit du presque-accident et les premières idées concernant les mesures de prévention

**« L'enjeu des entreprises est désormais de maintenir un niveau très faible d'accidents. Pour cela, elles doivent détecter les situations dangereuses. »**

David Minart, consultant hygiène sécurité environnement chez Bureau Veritas

## Mersen ou la culture de la sécurité

Grâce à sa politique de prévention, constituée d'audits croisés, de visites hiérarchiques de sécurité et de remontée des presque-accidents, le groupe Mersen a atteint un taux de fréquence des accidents entre 2,5 et 3 par million d'heures travaillées, soit une diminution de 30 % par rapport à la période 2008-2010.

Dans le même temps, le nombre d'accidents avec et sans arrêt a été divisé par deux et le taux de gravité a fondu de 40 %. « Notre politique porte ses fruits », se félicite Philippe Belgram, le directeur des risques et de la sécurité chez Mersen. Pour améliorer encore ses résultats, l'entreprise va déployer un nouvel outil à partir de 2014. Chaque recrue bénéficiera d'une formation de quinze minutes de type e-learning. Les responsables du groupe ont en effet constaté que le taux d'accident était plus important au cours des premières années passées dans l'entreprise. ■

à mettre en œuvre. « Certaines situations n'engendrent pas de risque important et les actions correctives peuvent être rapides. Pour d'autres, plus graves, il faut davantage de temps », poursuit David Minart, de Bureau Veritas. De fait, pour trouver les solutions adéquates, l'analyse des presque-accidents reste essentielle. Elle permet d'identifier les causes de l'incident. Les secteurs de l'aviation et du nucléaire ont des démarches très formalisées, faisant appel à des outils d'analyse décortiquant les défaillances techniques mais aussi les erreurs humaines.

### L'affaire de tous

Seulement, la tâche n'est pas toujours aisée. Tout dépend de la taille de l'entreprise et de ses ressources. « Il est plus difficile de mettre en place cette culture du presque-accident dans les sites de petite taille et dans certains pays, précise Philippe Belgram, de Mersen. C'est un outil que nous voulons continuer à développer ». Entre janvier et octobre 2013, le groupe a fait remonter 500 presque-accidents sur une quarantaine de sites. Il n'est pas toujours si simple de faire comprendre aux salariés une situation à risque. Par ailleurs, l'évaluation des presque-accidents s'avère parfois difficile pour une entreprise qui n'a pas eu d'accidents depuis longtemps.

Le sujet n'est pas à prendre à la légère. « Il faut mesurer le temps et les compétences nécessaires pour le traitement des informations. Si les salariés signalent plusieurs fois des situations dangereuses et que rien ne se passe, il y a un risque de discrédit de l'entreprise », prévient David Minart. À l'inverse, les efforts peuvent payer. Quand la traque aux presque-accidents se transforme en véritable outil de management, elle contribue à l'appropriation du risque par l'opérateur. Mais l'excellence en matière de prévention implique avant tout d'avoir instauré un climat de confiance dans l'entreprise. La sécurité au travail est l'affaire de tous. ■

